



Rapport 47 OAT

Check-list

Commune de Riddes - MEP

Cette check-list est à compléter et à fournir pour tous les dossiers de révision globale ou de révision partielle du PAZ/RCCZ ou de PAS en répondant à la question « *La commune / la mesure de planification est-elle concernée ?* » pour chaque thème. Dans l'affirmative, le thème doit être traité dans le rapport 47 OAT et/ou dans ses annexes et la dernière colonne de la check-list renverra au chapitre lié. Dans la négative, cette dernière sera complétée par une justification indiquant pour quelle(s) raison(s) la mesure de planification n'est pas concernée par tel ou tel thème.

N°	Thème	Plan directeur cantonal (PDC)	Commune / mesure de planification concernée ?	Chapitre(s) du 47 OAT / Justification en cas de non prise en compte
A.10	Agriculture	Fiches A.1, A.2, A.3, A.4, A.8	☒ oui ☐ non	
A.20	Forêt	Fiches A.6, A.7	☒ oui ☐ non	
A.30	Nature et paysage	Fiches A.8, A.9, A.10*, A.11	☒ oui ☐ non	
A.40	Cours d'eau et lacs – Espace réservé aux eaux superficielles	Fiches A.12, A.13, A.15	☒ oui ☐ non	
A.50	Dangers naturels	Fiche A.16	☒ oui ☐ non	
B.10	Tourisme	Fiches B.1, B.2*	☒ oui ☐ non	
B.20	Camping**	Fiche B.3	☐ oui ☒ non	
B.30	Domaines skiables	Fiche B.4*	☒ oui ☐ non	
B.40	Golfs	Fiche B.5*	☐ oui ☒ non	
B.50	Mobilité douce de loisirs (MDL)	Fiche B.6	☒ oui ☐ non	
C.10	Zone à bâtir dévolues à l'habitat (dimensionnement et mobilisation)	Fiche C.1	☒ oui ☐ non	
C.12	Zone de maintien du bâti existant	Fiche C.1	☐ oui ☒ non	
C.20	Qualité des zones à bâtir	Fiches C.2, A.8	☒ oui ☐ non	
C.30	Patrimoine culturel : sites construits, bâtiments dignes de protection, voies de communication historiques et secteurs archéologiques	Fiche C.3	☒ oui ☐ non	

C.40	Zones d'activités économiques**	Fiche C.4	☒ oui ☐ non	
C.50	Prévention des accidents majeurs	Fiche C.6	☒ oui ☐ non	
C.60	Installations générant un trafic important (IGT)	Fiche C.7*	☒ oui ☐ non	
C.70	Installations d'intérêts public et militaires	Fiches C.8, C.9	☒ oui ☐ non	
D.10	Mobilité et infrastructures de transport	Fiches D.1, D.2*, D.3*, D.4*, D.5, D. 7, D.8	☒ oui ☐ non	
D.20	Infrastructures de transport public par câble	Fiche D. 6*	☒ oui ☐ non	
E.10	Eau (gestion / approvisionnement / protection)	Fiches E.1, E.2	☒ oui ☐ non	
E.20	Energie (approvisionnement / transport / distribution) **	Fiches E.3, E.7	☒ oui ☐ non	
E.30	Energie (infrastructures de production) **	Fiches E.4*, E.5*, E.6*	☒ oui ☐ non	
E.40	Matériaux minéraux (Sites d'extraction de matériaux, décharges et sites de valorisation de matériaux)	Fiches E.8*, E.9*	☐ oui ☒ non	
F.10	Environnement (sites pollués, bruit, rayonnement non ionisant, air, pollution lumineuse, sols, EIE)	Thématique transversale	☒ oui ☐ non	

***Fiches projets** selon l'art. 8 al. 2 LAT : « *les projets qui ont des incidences importantes sur le territoire et l'environnement doivent avoir été prévus dans le plan directeur* ». Ceux-ci **doivent être classés dans la catégorie « coordination réglée » dans la fiche du PDc concernée avant que les procédures subséquentes des plans d'affectation** et de demande d'autorisation de construire **soient initiées formellement** (enquête publique). Ces projets sont classés dans la catégorie « coordination réglée » lorsqu'il est prouvé, dans le cadre de la coordination, qu'ils remplissent les conditions et critères fixés dans les fiches du PDc correspondantes.

**** Ces fiches thématiques** ont été **suspendues** dans l'attente de la validation des fiches de coordination du PDc. Elles seront élaborées et publiées ultérieurement. **La thématique doit néanmoins être traitée dans le rapport 47 OAT.**